

RFC 4141 : SMTP and MIME Extensions for Content Conversion

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 21 décembre 2005

Date de publication du RFC : Novembre 2005

<https://www.bortzmeyer.org/4141.html>

Traditionnellement, la règle d'un MTA était "Ne touche pas au courrier, fais-le passer sans changement". Le MTA était juste un facteur, pas un secrétaire de rédaction, afin de garantir quel acteur a la responsabilité d'un message. Pour tout un tas de raisons, cette règle semble avoir de moins en moins appliquée. Ce nouveau RFC peut donc se permettre de spécifier un mécanisme pour demander à un serveur SMTP de faire des conversions du contenu du message.

Le serveur SMTP peut donc annoncer, en utilisant les mécanismes de Extended SMTP (RFC 2821¹) qu'il accepte ce nouveau mécanisme, s'il est prêt à effectuer ces conversions coûteuses.

Voici un exemple de session SMTP où le client va demander une conversion d'image dans un autre format, en utilisant la syntaxe du RFC 2533 :

```
<<RFC 2822 message with MIME Content-Type:TIFF-FX
Per:
( image-file-structure=TIFF-minimal
  dpi=400
  image-coding=JBIG
  size-x=2150/254
  paper-size=letter
)
with MIME body-parts including:
Content-Convert:
  (&(image-file-structure=TIFF-minimal)
   (MRC-mode=0))
```

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc2821.txt>

```
(color=Binary)
(| (& (dpi=204)
  (dpi-xyratio=[204/98,204/196]) )
 (& (dpi=400)
  (dpi-xyratio=1) ) )
(| (image-coding=[MH,MR,MMR])
 (& (image-coding=JBIG)
  (image-coding-constraint=JBIG-T85)
  (JBIG-stripe-size=128) ) )
(size-x<=2150/254)
(paper-size=[letter,A4])
(ua-media=stationery) )
>>
```